



Coffres

Pour autant que disponible dans votre agence bancaire AXA.

Type	Dimensions en cm			Tarif annuel
	Hauteur	Largeur	Profondeur	
A	<15	<50	40/50	54 EUR
B	15-24	<50	40/50	64 EUR
C	25-29	<50	40/50	74 EUR
D	30-49	<50	40/50	84 EUR
E1	>=50	<50	40/50	94 EUR
E2	<50	>=50	40/50	94 EUR
F	>=50	>=50	40/50	104 EUR

Frais divers

Consultez la liste des tarifs crédits pour un aperçu des frais en vigueur dans le cadre d'un crédit hypothécaire à destination immobilière.	
Historique (par an / par compte)	35 EUR
Duplicata, copie (par document)	15 EUR
La non-communication par le client des données requises par la législation anti-blanchiment	15 EUR
Relevé d'identité bancaire (« RIB »)	15 EUR
Attestation pour solde actuel d'un compte	15 EUR
Autre attestation, recherche (par attestation / recherche)	50 EUR
Demande infondée ou répétitive en matière de vie privée	50 EUR
Demande non fondée de remboursement d'une opération acceptée	50 EUR*
Annulations, modifications, recherches	50 EUR*
(*) les éventuels frais (recherches, commissions, ...) imputés par autres banques intervenantes sont répercutés.	
Dossier de succession (par an et par dossier), déclaration de saisie-arrêt (par déclaration)	90,75 EUR
Adresse inutilisable depuis 1 an	5 EUR par an
Suivi des débiteurs	7,50 EUR + frais de port
Droits de garde d'un coffre forcé	50 EUR / année entamée

Comptes et coffres dormants

Loi du 24 juillet 2008

Frais de recherche des comptes dormants	10% du montant sur le(s) compte(s), max. 200 EUR
Frais de recherche des coffres dormants	100 EUR

Comptes devises

Les comptes devises sur lesquels aucune opération n'a plus été effectuée depuis au moins 5 ans et dont le solde est inférieur à 5 EUR.	max. 5 EUR par an
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Garanties locatives

Garantie locative classique (type 1)	0 EUR
Garantie locative avec dépôt constitutif (type 2): frais de dossier uniques lors de l'octroi	250 EUR

Service bancaire de base

Tenue de compte : contribution annuelle (payable anticipativement au 1 ^{er} janvier)	16,26 EUR, gratuit pour les jeunes valable jusqu'à l'année civile incluse au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 25 ans.
-----------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les frais facturés précédemment sont, en cas de résiliation, remboursables au prorata du nombre de mois écoulés. Ce tarif suit le prix maximum, adapté annuellement à l'indice des prix à la consommation et fixé par Arrêté Royal.

- Cette contribution comprend tous les services minimums déterminés par la loi, qui sont décrits dans le Règlement comptes à vue.
- A partir de 37 opérations manuelles de débit : 0,50 EUR par virement en euros sur papier, excepté les virements vers les comptes d'épargne AXA.

La liste de tarifs se compose de 6 parties : opérations de paiement (partie 1), crédits (partie 2), épargne (partie 3), placements (partie 4), frais divers (partie 5) et Architas (partie 6). La liste contient les tarifs des produits et des services offerts aux particuliers dans le cadre de leurs transactions à des fins privées. Des informations complémentaires et/ou personnalisées - notamment en matière de crédits ou de produits et de services offerts à des fins professionnelles - pourront être obtenues au guichet. Sauf indication spécifique et le cas échéant, tous les prix indiqués incluent la TVA. Toute personne a le droit d'ouvrir un compte à vue conformément aux conditions stipulées dans la charte en matière de services bancaires de base. Veuillez adresser vos plaintes éventuelles à AXA Banque Service Clientèle, Grotesteenweg 214 à 2600 Berchem (Antwerpen), ou au Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n° 8, bte. 2 1000 Bruxelles.